

L'importance de la coopération intercommunale

Lataillade, Jean-Luc

Maire de Guétary.

Depuis plusieurs années déjà, l'Etat a pris conscience d'un certain désordre dans l'organisation du littoral basque. A l'occasion d'une visite sur ce territoire en 1988, le ministre de l'intérieur avait fortement conseillé aux communes du littoral de s'associer afin d'être les maîtres d'oeuvre d'une étude évaluative sur les besoins en aménagement. Conjointement, le marché immobilier de qualité, et de surcroît bon marché, se développait et suscitait l'intérêt d'investisseurs de la côte d'Azur mais rendait difficile la satisfaction de la demande d'acquisition immobilière émanant de la population basque. Néanmoins, aucun plan d'action intercommunal n'a vu le jour pour faire face à ce nouvel élan de la demande. En effet, depuis 1982 les lois de décentralisation confèrent aux communes des compétences accrues en matière de gestion du sol. Malheureusement, à l'heure actuelle les élus des différentes communes éprouvent des difficultés à réfléchir ensemble sur une gestion globale de l'espace.

Faut-il mettre en place des outils communs de gestion du sol?

Seule l'existence d'une communauté d'intérêts rend pertinente la création d'outils communs. Les besoins, les approches développées et les intérêts du Pays Basque Nord sont très différents -voire concurrents- de ceux du Pays Basque Sud. Ces deux régions s'opposent sur plusieurs points: les modes d'habitation, le développement touristique, l'infrastructure, etc. Le seul véritable sujet propre à la collaboration transfrontalière est le développement du bassin de vie Hendaye-Irun-Fontarrabie. L'enjeu est ici déterminant pour l'avenir de ces trois communes, Comme nous l'avons exposé précédemment, des contacts se sont déjà établis, mais demeurent peu fructueux (exemple du centre commercial). La péréquation de la taxe professionnelle -moyen de répartition équitable de la richesse produite par la consommation- n'est pas aujourd'hui juridiquement réalisable. Aussi, dans un tel contexte, nul ne souhaite relever le défi. Le projet de création d'une gare T.G.V. sera peut-être le prémice d'une réelle coopération, mais imposée par l'extérieur.

D'un point de vue plus général, et du fait de l'existence de grandes disparités économiques, culturelles et géographiques, la question de la réalisation d'outils communs ne semble pas urgente.

Les difficultés de la concertation

Raust, M.

Responsable de l'arrondissement territorial de l'équipement de Bayonne

Si le Pays Basque n'a pas connu jusqu'à ce jour de schéma directeur, ce n'est pas sans raison. En France, toute région qui se reconnaît dans une identité d'aménagement réalise un schéma directeur afin de définir les grandes orientations. En Pays Basque, les récentes créations d'un conseil des élus et d'un conseil de développement permettront de corriger cette situation.